

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

**20 janvier 2009  
18h00**

Membres : 57  
Présents : 36  
Représentés : 8  
Votants : 44

### Etaient présents avec voix délibérative

Mesdames Christine DURNERIN, Colette POPARD, Catherine LOUIS, Pascale GALLION, Aleth CLEVENOT, Isabelle LHEUREUX, Isabelle GIRARD-FROISSARD, Annabelle MARECHAL, Laure GRANDI,

Messieurs André GRIMM, Albert CHANCEL, Henri ROCHE, Eric BERAUD, Pierre-Olivier LEFEVRE, Jacky DUPAQUIER, Jean-Louis AUBERTIN, Marc-Henri LUCOTTE, Michel CHARLES, Guy TENDRON, Dominique DUROST, Jean-Luc FLEUROT, Raoul De MAGNITOT, Eric GRUER, Etienne FLAMAND, Bernard GEVREY, Jean CABBILLARD, Romain GAMELON, Luc JOLIET, Gilbert KERNEVEZ, Damien CERCUEIL, Louis MARGUIER, Laurent MONNOT, Bernard PAUTET, Christian ROLLIN, Jean-Luc SOLLER, Albert GEROME.

### Etaient excusés ou représentés :

Mesdames Claude DARCIAUX (pouvoir à Mme DURNERIN), Françoise TENENBAUM (pouvoir à Monsieur LEFEVRE), Cathy HEDIEUX (pouvoir à Mr CABBILLARD), Sarah MOYSE (pouvoir à Mr De MAGNITOT),

Messieurs REBSAMEN (pouvoir à Madame POPARD), Paul ROBINAT (pouvoir), le Directeur de la DRIRE (pouvoir à Mme LHEUREUX), le Directeur de la DSV (pouvoir à Mme MARECHAL), Voies Navigables de France (Mr MARION).

### Etaient absents :

Mesdames Emmanuelle COINT, Gisèle DACLIN,  
Messieurs Gilbert MENUT, Dominique LOTT, le Directeur de la DRAC, le Directeur Départemental ONF, Directeur Départemental délégué de l'Équipement.

### Participaient à la réunion :

Monsieur Maurice VACHET (Pt CLE Vouge)  
Monsieur Nicolas BOILIN (SAGE Vouge)  
Monsieur Gilles BOSSON (DDAF)  
Mademoiselle Lisa MUCHEMBLED (animatrice Contrat de rivière Ouche)  
Monsieur Romain GARRAUT (technicien de rivière SMEABOA)  
Monsieur Pascal VIART (animateur SAGE Ouche)

## CR Mise en place de la CLE – 20/01/2009

Mme DURNERIN présente Mr GRIMM, Directeur des Relations avec les Collectivités Territoriales et de l'Environnement, représentant Monsieur le Préfet de Côte d'Or, qui assurera l'intérim de la présidence pour l'élection du nouveau Président de la CLE .

Mme DURNERIN procède à l'appel et pointe les pouvoirs, constate le quorum et passe la parole à Mr GRIMM qui fait appel aux candidatures. Mr GRIMM signale que seules les personnes membres du collège des élus peuvent participer à l'élection de la présidence de la CLE.

Mme POPARD propose la candidature de Mme DURNERIN. En l'absence d'autres candidatures, Mr GRIMM fait procéder au vote à bulletin secret et appelle les membres votant.

Membres du collège : 29

Membres présents : 19

Membres représentés (pouvoirs) : 4

Suffrages exprimés : 23

Votes en faveur de Mme Christine DURNERIN : 22

Votes blancs : 1

Mme DURNERIN est élue Présidente de la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Ouche.

Mme DURNERIN prend la parole, remercie les électeurs et l'unanimité de leur confiance et signale aux nouveaux représentants de la CLE qu'un carnet de note leur a été remis en début de séance. Celui-ci présente en substance ce que sont le SAGE et le Contrat de Rivière, ils sont invités à en prendre connaissance.

Mme DURNERIN présente une synthèse du SAGE et du Contrat de Rivière. L'objectif principal est la DCE à l'horizon 2015 (reconquête de la qualité des cours d'eau).

Les autres objectifs seront d'améliorer la qualité physique des cours d'eau, notamment l'Ouche aval et de parvenir à une conciliation entre les usages et la préservation de la ressource et des écosystèmes.

La connaissance de la ressource est primordiale. L'aménagement du territoire devra impérativement prendre en compte cette ressource.

La problématique des risques d'inondation sera également un sujet prépondérant à traiter.

Mme DURNERIN précise que le SAGE sera le règlement de l'eau sur le bassin versant. Pour rappel, ce document sera opposable aux tiers, aux collectivités (ex : opposable à un PLU)...

Elle signale que le SMEABOA est la seule structure en France à mener en parallèle une procédure de SAGE et de Contrat de Rivière.

Le Contrat de Rivière est un programme d'actions et de travaux qui doit permettre d'atteindre les objectifs que fixe la DCE à l'horizon 2015.

Il y aura donc en parallèle un outil réglementaire et un outil opérationnel.

Mme DURNERIN informe que le SAGE se déroule par étape (état des lieux, diagnostic, dégagement de problématiques, tendances et scenarii...)

La validation du SAGE se fera, après enquêtes publiques et vote dans les collectivités concernées, par le Préfet coordinateur de bassin et par le comité de bassin.

A l'issue de la validation du SAGE se mettra en place la phase d'application et de suivi.

En ce qui concerne le Contrat de Rivière, les phases d'état des lieux et de diagnostic seront communes au SAGE.

Des études complémentaires seront vraisemblablement à mener. Un programme de travaux découlera des conclusions du diagnostic (assainissement, inondations, berges...).

Mme DURNERIN présente le synoptique qui rappelle l'articulation entre les différentes instances (CLE, Bureau, secrétariat technique, commissions thématiques). Pour rappel, et parce que le SAGE est mené en parallèle du Contrat de Rivière, la CLE fait également fonction de Comité de Rivière.

Il est signalé que la « commission inter-SAGE » est née de l'importance de la gestion de la ressource fournie par la nappe-sud, située sur les bassins Ouche et Vouge. Cette commission réunira des membres de la CLE de l'Ouche et des membres de la CLE de la Vouge.

Mme DURNERIN insiste sur le fait qu'il est primordial que la communication soit développée de sorte à ce que les maires mais également les administrés soient tenus informés des démarches et travaux en cours ou à mener.

En ce qui concerne le cadre réglementaire permettant la mise en place des deux outils, le Code de l'Environnement et le Code des Collectivités demeurent les deux références.

Mme DURNERIN informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une délibération relative au règlement intérieur et propose quelques modifications du règlement précédent.

Article 9 : « commission inter- CLE », **La commission inter-CLE rédige son propre règlement intérieur.**

Article 13 : « délibérations et votes » Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents **ou représentés.**

Article 14 : le Préfet coordinateur de bassin est le Préfet **de la Région Rhône-Alpes.**

Mme GRANDI signale que d'après la circulaire de 2008, et afin d'éviter toute confusion avec le règlement du SAGE, il serait judicieux de donner le nom de « règles de fonctionnement » au « règlement intérieur ».

Monsieur DE MAGNITOT demande des précisions quant à l'article 9, faisant mention de la « commission inter-SAGE ».

Mme DURNERIN précise que cet article est relatif à la mise en place d'un règlement intérieur propre à cette commission de part la spécificité de celle-ci.

Les règles de fonctionnement, ainsi modifiées sont approuvées à l'unanimité.

Mme DURNERIN propose de passer à l'élection des vice-présidents, du bureau et à la composition des commissions thématiques.

Elle suggère comme vice-présidents Mme DARCIAUX, Mr JOLIET et Mr PAUTET. Aucun autre membre ne désire se porter candidat.

Personne ne souhaite voter à bulletin secret. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Selon l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE, le bureau est composé de :

- 4 membres titulaires du collège des élus dont le Président et les Vice-présidents
- 3 membres titulaires du collège des utilisateurs et usagers, élus par le même collège
- 3 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, désignés par le préfet.

Sont actuellement proposés :

<b>collège</b>	<b>membre</b>
Elus	Christine DURNERIN (Pte)
	Claude DARCIAUX (VPte)
	Luc JOLIET (VPt)
Usagers	Bernard PAUTET
Services de l'Etat et établissements publics	

Madame DURNERIN propose à Monsieur DUPAQUIER, pour des raisons de représentation géographiques, de représenter la CCVO au Bureau.

Aucun autre élu n'évoque le souhait de siéger au bureau.

Madame DURNERIN regrette l'absence de représentants des collectivités importantes que sont le Conseil Général, le Conseil Régional et l'EPTB Saône-Doubs et souhaite pouvoir compter sur leur présence lors des prochaines séances.

Madame DURNERIN propose, en complément de Monsieur PAUTET, au niveau du collège des usagers, que siègent Monsieur GEVREY, représentant le syndicat des irrigants.

Monsieur GRUER, représentant la Fédération de Pêche de Côte d'Or, propose sa candidature.

Enfin, au niveau des services de l'Etat, Madame DURNERIN propose la présence du Préfet de Côte d'Or (avec libre représentation des services), le délégué régional de l'ONEMA et le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée.

Monsieur GRIMM informe l'assemblée qu'une réforme importante intervenant au 01 janvier 2010, portera sur les services déconcentrés de l'Etat.

Madame LHEUREUX précise que la DRIRE et la DIREN fusionneront à terme en une seule et même structure.

Aucune objection n'est formulée quant à la proposition de composition du bureau, la proposition est adoptée à l'unanimité. Le bureau est donc constitué de :

collège	membre
Elus	Christine DURNERIN (Pte)
	Claude DARCIAUX (VPte)
	Luc JOLIET (VPt)
	Jacky DUPAQUIER
Usagers	Bernard PAUTET
	Bernard GEVREY
	Eric GRUER
Services de l'Etat et établissements publics	Mr le représentant du Préfet de Côte d'Or
	Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée
	ONEMA

Madame DURNERIN propose une mise en place rapide des commissions afin que ces dernières puissent se réunir prochainement et commencent à travailler.

Elle précise que toute personne appartenant à la CLE est membre de droit de toutes les commissions peut siéger à une commission. En revanche, il est important de composer un « noyau dur » qui travaille sur une thématique donnée.

En ce qui concerne la commission « Gestion Quantitative », dont la responsabilité était assurée par Monsieur JOLIET, Madame DURNERIN rappelle la composition précédente :

- Présidente de la CLE
- Préfecture de Côte d'Or
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- Conseil Général de Côte d'Or
- Association des barragistes de Côte d'Or
- Syndicat Intercommunal de l'Ouche Inférieure
- Lyonnaise des Eaux
- Syndicat Mixte du Dijonnais
- Chambre d'Agriculture
- Syndicat des Irrigants
- ONEMA
- DDE
- DDAF
- DDASS
- SMEABOA
- Syndicat Hydraulique de la Vandenesse
- Fédération de Canoë-kayak
- Conseil Régional

Madame DURNERIN demande si parmi les nouveaux élus, certains souhaitent s'impliquer dans les travaux de la gestion quantitative. Dans la mesure où des incertitudes demeurent quant à la participation de certains membres, les convocations aux prochaines commissions se feront donc à l'attention de tous les membres de la CLE.

Monsieur DUROST souhaite participer à cette commission, Mr JOLIET est reconduit aux fonctions de responsable de la commission.

Madame DURNERIN précise à Monsieur DUROST que la participation aux commissions ne se fait pas obligatoirement de façon nominative mais de façon représentative. Ainsi un technicien peut représenter par exemple le SMD en lieu et place d'un élu.

Madame DURNERIN souhaite que les participants tiennent informés Monsieur VIART de leur désir de participation aux travaux de cette commission, même s'ils ne peuvent y siéger.

En ce qui concerne la commission « Gestion Qualitative », la responsabilité était assurée par l'Agence de l'Eau. Les participants aux travaux étaient :

- Présidente de la CLE
- DDASS
- Commune de Tart l'Abbaye
- Syndicat Hydraulique de la Vandenesse
- Lyonnaise des Eaux
- DDAF
- Fédé de Pêche de Côte d'Or
- UFC « Que choisir »
- APRR
- SAUR
- CLAPEN 21
- Fédération de Canoë Kayak
- Conseil Régional
- Syndicat Mixte du Dijonnais
- DIREN
- DSV

Madame DURNERIN souhaite que la participation des élus à cette commission soit plus grande. Le Conservatoire des Sites ainsi que le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Inférieure souhaitent intégrer cette commission.

Madame GRANDI informe que l'Agence de l'Eau sera présente à toutes les commissions et qu'il serait judicieux que la personne responsable de la commission « Gestion Qualitative » soit un élu.

Après sollicitation de Madame DURNERIN, Monsieur DUROST accepte la responsabilité de cette commission.

La prochaine commission se réunira en fonction de l'agenda du responsable de la dite commission.

Commission « Aménagement du Territoire », la responsabilité était assurée par Monsieur FLAMAND. Les participants aux travaux étaient :

- Présidente de la CLE
- Commune de Tart l'Abbaye
- Fédération de Canoë-kayak
- Syndicat Hydraulique de la Vandenesse
- Agence de l'Eau
- commune de Longvic
- Grand Dijon
- EPTB Saône-Doubs
- Commune de Neuilly les Dijon
- Syndicat Mixte du SCOT

- commune de Saint Victor sur Ouche
- commune d'Echenon
- commune de Varanges
- DDE
- Conseil Régional
- Chambre d'Agriculture
- Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Madame LHEUREUX signale que, compte tenu de la problématique « inondations et risques naturels » liée aux commissions 1 et 3 et de l'avancement sur ces sujets, il serait souhaitable que la DIREN participe à ces deux commissions.

Monsieur FLAMAND est favorable quant à assurer de nouveau la responsabilité de cette commission.

Madame MARECHAL souhaite que la DDAF soit ajoutée en tant que membre actif à cette commission.

Commission « Communication », Madame DURNERIN souligne le fait que les participants étaient peu nombreux. Madame la Présidente de la CLE en assurait la responsabilité. Les participants aux travaux étaient :

- Madame la Présidente de la CLE
- Fédération de Canoë-kayak
- Agence de l'Eau
- Conseil Régional
- Commune de Tart l'Abbaye

Madame DURNERIN souhaite que cette commission soit plus étoffée en terme de participants.

Les représentants du Syndicat Hydraulique de la Vandenesse, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouche, de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Saint-Jean-de-Losne Seurre participeront également à cette commission.

Madame LOUIS souhaite également que le Syndicat Intercommunal de Défense, de Protection et de Restauration du site de Val Suzon soit intégré.

Madame DURNERIN propose que Madame CLEVENOT soit responsable de cette commission. La proposition est entérinée.

Par principe et souci d'information, tous les membres de la CLE seront destinataires des convocations et ordres du jour.

Commission « Inter-CLE » relative à la nappe sud, il est nécessaire de déterminer trois représentants issus du collège des élus.

Madame DURNERIN se propose et suggère la participation de Mesdames DARCIAUX et POPARD, deux acteurs importants du sud –dijonnais. La proposition est acceptée.

Madame DURNERIN signale que la commission « Inter-SAGE » devra se réunir rapidement afin de finaliser la mise en place de cette instance particulière.

Madame DURNERIN rappelle que le fonctionnement de la CLE a été perturbé au cours de l'année 2008 en raison de la période électorale.

Cependant des commissions ont eu lieu. Le comité technique, qui réunit les services techniques des partenaires concernés, s'est réuni à six reprises et les avancées se sont avérées fructueuses.

Madame DURNERIN précise que l'étape de l'état des lieux est bien avancée et que les élus devront valider le travail fourni afin de faire avancer le projet. Les bases de données cartographiques sont désormais bien étoffées. L'acquisition de données techniques se situe à un stade avancé (recueil de données par le SMEABOA)

Un plan de communication a été mis en place et a trouvé son expression dans le cadre de la première fête de l'Ouche. Une deuxième édition est prévue pour 2009.

Le site internet est un autre élément important de communication.

La base GEST'EAU est une base de données de l'Agence de l'Eau et que le SMEABOA alimente régulièrement.

Le SMEABOA et la CLE ont été sollicités pour avis sur des dossiers divers tels que le PLU de Dijon, les PPRI, le SDAGE Rhône Méditerranée Corse ou encore la problématique liée aux eaux pluviales suite aux épisodes orageux de l'été 2008.

Madame DURNERIN rappelle que la CLE et le Comité de Rivière n'ont pas de services techniques qui leur sont propres. Le secrétariat technique est assuré par la structure porteuse, à savoir le SMEABOA.

Madame DURNERIN informe que, dans le cadre de la démarche du SAGE, l'année 2009 devra voir la validation de l'état des lieux, l'engagement du diagnostic, le suivi d'études complémentaires, l'acquisition de données cartographiques et le développement de la communication (médiat locaux). Elle souhaite également mettre en place une lettre d'information trimestrielle, préparer la journée de l'Ouche (2<sup>ème</sup> édition) et assurer le suivi du site internet.

Madame DURNERIN informe l'assemblée qu'une personne a été embauchée pour prendre en charge spécifiquement le contrat de rivière. L'état des lieux et le diagnostic permettront d'entrevoir les prémices des travaux prioritaires et des études complémentaires à mener.

Pour rappel, si le SAGE et le Contrat de Rivière ont des démarches communes ils ont également des dynamiques qui leur sont propres.

Madame DURNERIN présente le service technique du SMEABOA, à savoir Monsieur VIART (réfèrent SAGE), Mademoiselle MUCHEMBLED (réfèrent Contrat de rivière) et Monsieur GARRAUT (réfèrent travaux en rivières).

Madame DURNERIN rappelle que Monsieur VIART a ébauché un calendrier prévisionnel de réunions. La fréquence de travail de l'ancienne CLE était de une réunion thématique par mois. En revanche ce rythme est vraisemblablement trop élevé, à la fois pour les services et à la fois pour les élus. Les prochaines réunions seront donc à programmer avec les responsables de commission.

Madame DURNERIN conclue que le succès du SAGE et du Contrat de Rivière repose sur une participation active de tous les membres de la CLE.



La séance est levée à 20h00.

Madame DURNERIN invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

La Présidente de la CLE

Christine DURNERIN